



Résidence de la Plage - Dunkerque

Mercredi 6 avril 2022, lettre à l'attention de :

M Verstraet, Syndic de Copropriété, M Gozet, président du Conseil Syndical, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Syndical, Maître Joly avocat de la copropriété en charge du dossier. (Pièces jointes : Lettres des 14 et 17 Mars 2022)

Bonjour à tous,

Nous avons appris que le jugement du dossier WYBOUW - CAPPELAERE a été jugé hier, le mardi 5 avril 2022 à DOUAI.

Force est de constater qu'une nouvelle fois aucune information n'a été communiquée aux copropriétaires, aucune réponse ou contact n'a été établi suite aux lettres de notre Groupe Vivre Ensemble des 14 et 17 Mars 2022.

Les éléments apportés par notre Groupe ont-ils été examinés ont-ils être présentés ?

Il aurait sans doute été sage de déposer au greffe du Tribunal, une demande de report, motivée par le manque d'informations, notamment l'absence d'une A.G.

Ce manque d'information est d'autant plus inquiétant que membres du Conseil Syndical vous n'avez pas non plus accès au dossier de procédure, du moins sur l'extranet, comment avez-vous pu évaluer, intervenir, proposer, alerter ?

Où sont les éléments démontrant que vous saviez, que vous avez marqué vos accords, que vous avez informé le Syndicat de Copropriété, comme l'a affirmé Maître Joly au Conseil des Prud'hommes .

Comment avez-vous pu laisser Maître Joly présenter de telles conclusions?

Comment ne pas juger et sévèrement un groupe de personnes ayant pendant des années ignoré les appels au secours de leurs employées, fondés ou pas...

Sauf si... les personnes n'étaient pas informées et ainsi privées de leur capacité à agir.

Il y a dans ce dossier de nombreuses fautes et manquements mais qui n'incombent pas au Syndicat de copropriété, dépossédé de ses droits.

Cordialement

Patrick Venant, Jean-paul Gokelaere, le Groupe Vivre Ensemble.

Ps : en vous remerciant M Verstraet de faire suivre ce mail à l'ensemble du Conseil Syndical car nous ne disposons pas de leurs Emails.